

Rapport d'activités 2023 Section enseignement

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions.

1. Situation cantonale

Finances de l'État : Après avoir présenté des budgets excédentaires en 2020, 2021 et 2022, le Conseil d'État a présenté un budget 2023 déficitaire (9,5 millions de francs), conséquence directe et indirecte des crises qui se prolongent et se multiplient (guerre en Ukraine, etc.). Le Grand Conseil a ensuite voté un budget déficitaire de 13,5 millions de francs, issu d'un compromis entre mesures sociales (augmentation de 9% des subsides maladie) et en faveur des entreprises (baisse d'impôt de 1% en 2024 pour les personnes physiques). La réforme de l'imposition des personnes morales, afin d'atteindre un taux d'imposition du bénéfice proche de 15%, a été avancée d'une année, ce qui devrait rapporter 18 millions de francs supplémentaires en 2023. Le Grand Conseil a aussi accepté une augmentation de 3 millions de francs pour permettre une évolution des salaires en lien avec l'inflation dans les institutions actives dans la santé et le social.

Les comptes 2022 ont dégagé un bénéfice de 6,4 millions de francs. Quant au budget 2024 de l'État, il prévoit un bénéfice de 10,8 millions.

2. Coût de la vie et salaires en Suisse

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin de l'année 2020, date à partir de laquelle l'inflation est repartie durablement à la hausse. Et il ne s'agit que de l'évolution mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes d'assurance maladie. La baisse s'est poursuivie en 2023. Résultat : trois années de suite de diminution des salaires réels. Du jamais vu en Suisse !

A la suite de la hausse du taux d'intérêt hypothécaire de référence, les loyers d'environ la moitié des ménages ont renchéri de près de 7% le 1er octobre 2023. De même, les primes d'assurance maladie explosent, avec une augmentation de 15% environ en moyenne nationale entre décembre 2022 et janvier 2024 – et encore davantage à Neuchâtel ! Idem pour les tarifs de l'électricité : +18% en 2024. Enfin, la TVA sera relevée, au 1er janvier 2024, de 0,4 point de pourcentage.

Comme dans le privé, les salarié·e·s et les rentiers/·ières des services publics et parapublics sont touché·e·s par la perte de pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, le SSP et les autres syndicats des services publics se rallient à la revendication de l'Union syndicale suisse visant à obtenir une hausse des salaires nominaux et des rentes de 5% au 1er janvier 2024.

3. Commission de travail Conseil d'État – syndicats

a. **Politique salariale du Conseil d'État**

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant·e·s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique, dont le SSP.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial.

Début 2023, le SSP a annoncé qu'il exigeait l'octroi de l'échelon et de la totalité de l'IPC, sinon il risquerait d'y avoir des mobilisations comme celles qui étaient alors en cours dans le canton de Vaud concernant l'indexation des salaires. Nous ne savons pas si nos menaces ont eu de l'effet, mais le Conseil d'État nous a assez rapidement proposé :

- L'octroi de l'échelon
- L'octroi de l'IPC (référence mai 2022 – mai 2023) : 2,2%, sauf les 0,9% mis en réserve depuis 2022.
- Le déblocage de la 2e « case rose » (déblocage des dernières annuités) promise lors de la négociation de la grille salariale des enseignant-e-s en 2015 et 2016 et qui concerne les classes B, C et D.

Le SSP a relevé que l'octroi de l'IPC à hauteur de 2,2% ne compensait pas totalement l'augmentation du coût de la vie et a demandé que les 0,9% mis en réserve soient octroyés en 2024. Mais cela a été refusé.

A noter que le Conseil d'État a légalement jusqu'en 2024 pour octroyer ces 0,9%.

b. Autres sujets syndicaux défendus par le SSP :

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans au sein de la commission de travail Conseil d'État – syndicats pour améliorer les conditions et l'environnement de travail de la fonction publique :

Législation en matière de protection de la maternité et de l'allaitement : Le SSP a obtenu que l'État applique les dispositions fédérales en matière de protection de la maternité et de l'allaitement (repos, allaitement, interdiction du travail de nuit, etc.). Le SRHE s'est engagé à faire des propositions à fin 2023, notamment dans le cadre du projet Vitamine. Mais il reste encore du travail au sein des écoles, tout particulièrement au niveau de l'école obligatoire (cercles scolaires).

Système de classification salariale : Le SSP questionne ce système qui n'est pas transparent et réfléchit à saisir le préposé à la transparence et à la protection des données pour obtenir les pondérations des critères permettant de déterminer la classe salariale.

Communication des syndicats au sein de l'État (administration cantonale + enseignement post-obligatoire) : Après un long processus de négociation avec le Conseil d'État, depuis 2023 les syndicats de la fonction publique peuvent envoyer deux communications (par courriel) par an (une collective et une individuelle) à l'ensemble du personnel de l'administration cantonale (les enseignant-e-s de l'école obligatoire sont exclu-e-s).

Protection des lanceurs-euses d'alerte : Le SSP réclame depuis des années une protection des lanceurs-euses d'alerte dans la fonction publique. Suite à l'acceptation en décembre 2021 par le Grand Conseil d'une motion intitulée « Création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte », le SSP suit attentivement le projet du Conseil d'État et a fait des propositions concrètes au Conseil d'État. Il demande notamment que la protection des lanceurs-euses d'alerte concerne l'ensemble de la fonction publique mais aussi parapublique et qu'il s'accompagne d'une disposition légale permettant la réintégration du personnel licencié de manière abusive.

Taux d'absentéisme : Le SSP a demandé une présentation de l'évolution du taux d'absentéisme au sein de l'administration cantonale (entre 2019 et 2022), qui n'a globalement pas révélé un taux d'absentéisme anormal (y compris pour les absences de longue durée). Mais l'État se refusant à présenter des chiffres par service, il est dès lors impossible de détecter des problématiques particulières. Le Conseil d'État travaille à mieux positionner l'État comme un employeur moderne, en mettant notamment en avant des arguments éthiques (respect des valeurs, engagement pour la collectivité publique, etc.).

Rotation du personnel au sein de l'administration cantonale : Le SSP a également demandé un bilan de l'évolution du taux de rotation du personnel au sein de l'administration cantonale. En 2019, il se montait à 5,6%, en 2020 à 5,5%, en 2021 à 6,9% et en 2022 à 8,7%. L'État fait le constat qu'il est difficile de recruter dans certaines professions (encadrement supérieur, formations techniques (informaticiens, ingénieurs, etc.), domaine pénitentiaire).

Télétravail : Suite à l'introduction d'une directive sur le télétravail en septembre 2021 (max. 40% du taux en télétravail), le SSP a demandé qu'un bilan soit effectué. D'abord prévu en 2022, il a finalement été effectué en 2023. Le télétravail n'étant pas un droit, il est donc nécessaire d'obtenir l'aval de la hiérarchie. Premier constat : 2/3 des accords concernent les titulaires féminines. Après un pic en 2020 en plein Covid (35%), un taux relativement haut en 2021 (jusqu'à 25%), le télétravail a diminué en 2022 et début 2023, pour se maintenir autour de 7-8%. En cas d'avertissement, les accords de télétravail sont généralement annulés. Une seule procédure (avec renvoi) a été effectuées en lien avec le télétravail depuis son introduction.

Bilan primes collectives et individuelles : Le SSP a demandé un bilan de l'octroi des primes collectives et individuelles. L'Etat estime que les primes sont modestes mais utiles pour valoriser certains investissements individuels et collectifs. Les enveloppes sont réparties par Départements et par services. Les primes jusqu'à CHF 1000.- sont octroyées par la direction du service, en-dessus (exceptionnel) une validation du Conseil d'État est nécessaire. Les primes individuelles sont davantage octroyées aux cadres (classes 11 à 16), ce qui confirme le sentiment du SSP que les primes favorisent les classes hautes au détriment des classes basses. Cette situation s'accroîtra probablement encore avec le passage en 2024 de 0,3% à 0,4 % de la masse salariale consacrée aux primes.

Les représentant-e-s du SSP-enseignement dans cette commission sont Laure Galley, membre du comité enseignement et Claude Grimm, secrétaire régionale du SSP-RN.

4. Journée syndicale des enseignant-e-s le 1er novembre 2023

Chaque année, les enseignant-e-s neuchâtelois-e-s se réunissent en assemblée avec leur syndicat.

Matinée : La journée syndicale des enseignant-e-s du 1er novembre 2023 a débuté le matin par les traditionnelles informations de l'année écoulée : bilan de la rénovation du cycle 3, bilan du CPNE après un an, discussions en cours sur la réforme de la maturité gymnasiale, question de l'école inclusive, projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE), salaires 2024 de la fonction publique, etc. Après avoir voté une résolution sur la réforme de la maturité gymnasiale ([lien](#)) et décidé le lancement d'une motion populaire sur l'éducation numérique ([lien](#)), nous avons assisté à une conférence de Kilian Winz, enseignant et diplômé d'une thèse de doctorat en sciences de l'éducation, sur la mise en œuvre des réformes structurelles en éducation, intitulée « Mise en œuvre de la réforme du cycle 3 : analyse des champs de tension entre les différents acteurs de l'école ». Une réforme, par sa nature, contraint les acteurs-trices scolaires à travailler sur un objet dont les contours leur échappent. Ces mêmes groupes sont habités par des motivations et intérêts fortement divergents, tout comme leur contexte professionnel. Cette conférence a été l'occasion d'adopter un regard croisé sur les champs de tension entre les diverses entités et d'en saisir les ressorts.

Après-midi thématique avec des politiques : La formule initiée l'année précédente a été reconduite : 13 député-e-s (partis socialiste, des Vert-e-s, du POP, du Centre et des Verts Libéraux) et 27 enseignant-e-s volontaires ont été réuni-e-s pour discuter de sujets impactant l'école.

Sur le sujet de la **rénovation du cycle 3**, les inquiétudes exprimées par les enseignant-e-s concernaient notamment les adolescent-e-s fragiles et la baisse générale des exigences.

(Beaucoup de promotions par dérogation). L'OPE est surchargée et les élèves qui décrochent sont signalé-e-s, mais pas suivi-e-s.

Le dossier semble être en berne et certain-e-s député-e-s poseront la question de savoir ce qu'est devenu le projet d'enquête auprès des enseignants pour le rapport sur le bilan de la réforme.

En ce qui concerne l'**inclusion scolaire**, quelques pistes ont été politiquement abordées par divers motions et postulats, pour la plupart en cours. A noter qu'au moment de la journée syndicale, la motion populaire pour le maintien des classes spécialisées n'avait pas encore été votée : elle sera acceptée par la suite.

Des différences de pratique et d'interprétation de l'inclusion par les centres scolaires ont été mises en évidence par les témoignages des enseignant-e-s mais le SPP a l'impression que le SEO a gelé le dossier. L'enveloppe de soutien est gérée par les communes qui laissent les cercles scolaires en disposer à leur gré. Des enseignant-e-s se plaignent aussi du fait que leur métier n'est pas d'être des « enseignant-e-s spécialisé-e-s », lequel-le-s ont suivi une formation ad hoc et avaient jusque-là des groupes à effectif réduit. Les élèves qui devraient bénéficier de classes à pédagogie spéciale ne sont pas adéquatement accompagnés.

Il est également noté que les cantons alentours reviennent en arrière sur leurs volontés d'inclusion.

Selon Sarah Blum, députée, c'est de la compétence du canton de maintenir ce filet de classes spéciales.

Les discussions sur la **régionalisation**, qui fait perdurer des inégalités de traitement des élèves selon qu'ils sont scolarisés dans tel ou tel centre, ont débouché sur une initiative du SAEN, soutenue par le SSP et la FAPEN, qui n'a pas abouti. Ces dernières organisations avaient pour espoir, en lançant l'idée d'une cantonalisation, de donner au DFDS un droit de regard sur les initiatives pédagogiques et ainsi pouvoir dialoguer avec lui à ce sujet. En effet, les conseillers communaux n'ont pas d'obligation de consulter les syndicats.

Le SSP aimerait notamment que ce soit le canton qui chapeaute la mise en place du soutien pour les élèves en difficulté et non les politiciens locaux. Les bonnes pratiques doivent être conservées et adaptées en fonction des besoins et ressources locales.

Les partis politiques ont entendu les préoccupations des enseignants et l'évolution du projet dépendra du Grand Conseil.

Les **différentes solutions de maturité gymnasiale** ont été discutées. On apprendra plus tard que celle qui sera adoptée est une solution mixte (10+4 ET 11+4), qui n'est pas sans poser certaines questions d'application pratique.

Tou-te-s les participant-e-s sont ressorti-e-s enrichi-e-s et content-e-s de l'échange et encouragent donc le SSP à réitérer l'expérience en 2024.

5. **Projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE)**

État des lieux du projet : Une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes à l'école obligatoire et post-obligatoire a débuté en 2017, à la suite de la grève de 2016 contre la grille salariale. Après une première phase d'analyse des fonctions avec la méthode ABAKABA, censée assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, s'en est suivie la phase de transposition dans la grille salariale. Il a fallu attendre fin 2020 pour que la commission de négociation entre en fonction, avec trois représentant-e-s pour le SSP (Laure Galley, Hossein Kardan et Daniel Ziegler).

Les soi-disant négociations entre le Département (DEF) et les syndicats SSP et SAEN pour la transcription de ces fonctions dans l'échelle salariale ont dû se faire sous pression du temps, en moins de 6 mois ; elles se sont avérées difficiles et n'ont pas abouti, car les communes ont refusé la proposition de compromis des 2 syndicats. Le problème est que le DEF voulait faire supporter cette révision, devisée à environ 10 millions par année, pour quelque deux tiers par les enseignants eux-mêmes. Le Conseil d'État voulait que cette évaluation se fasse à coûts neutres pour l'État, mais le SSP avait refusé de participer à la

commission paritaire dans de telles conditions. Les syndicats se sont mis d'accord pour répéter leurs revendications : qu'il n'y ait pas de perte salariale pour les enseignants neuchâtelois, qui sont toujours parmi les plus mal lotis de Suisse. La même résolution a été votée par la base du SSP lors des journées syndicales de novembre 2019, 2020, celle en ligne de fin avril 2021, puis lors des journées syndicales 2022 et 2023.

Le SSP et le SAEN ont refusé la proposition du DEF qui veut que certains collègues voient leur traitement revu à la baisse pour que le Conseil d'État puisse revaloriser celui d'autres collègues ; ils ont demandé qu'il y ait prioritairement une revalorisation des enseignant-e-s des degrés 1 et 2H (une vieille promesse du DEF). Aucun accord n'a pu être trouvé avant la fin de la législature au printemps 2021. En outre, le Conseil d'État tente de faire l'amalgame avec un autre dossier, celui des « cases roses » (dernières annuités bloquées depuis janvier 2017), où il n'a libéré qu'une première case rose en janvier 2022, alors même qu'il s'était engagé à les octroyer toutes, année après année.

En 2022, les communes reprennent le projet du Conseil d'État et font une nouvelle proposition en août : les enseignant-e-s actifs-ves, qui verraient leur fonction rétrogradée (baisse salariale après 5 ans) avec la nouvelle évaluation des fonctions, maintiendraient leur salaire, mais sans la progression. « Seul-e-s » les nouveaux enseignant-e-s seraient impacté-e-s. Le reste du projet n'est pas modifié. Le SSP se prononce contre cette proposition, qui ne revalorise pas suffisamment les 1-2H et pénalise toujours les enseignant-e-s de 3-8H, qui sont à plus de 90% des femmes.

En novembre 2022, le canton et les communes consultent officiellement les syndicats pour connaître leur position sur ce « nouveau » projet. Le SSP réitère sa position votée à 4 reprises par la base. Une décision des autorités devait intervenir en 2023. Finalement Mme Graf, notre cheffe du Département, nous propose une séance le 6 décembre 2023, à laquelle prend part une majorité du comité SSP, ainsi que nos collègues du SAEN, afin de nous réexpliquer l'entier du projet. Nos membres ont profité de poser de nombreuses questions et d'échanger avec les responsables du canton et des communes présentes. Lors de cette rencontre, le SSP a déjà annoncé qu'il soumettra le projet du Conseil d'État à une assemblée générale prévue le 1^{er} février 2024.

Pétition contre le passage de 100% à 86,2% des enseignant-e-s 1-2e Harmos :

Le 6 septembre 2023, le SSP a déposé au Conseil d'État sa pétition contre le passage de 100% à 86,2% des enseignant-e-s 1-2e Harmos signée par 50% du corps enseignant concerné.

Dans le cadre du projet d'évaluation et de classification des fonctions liées à l'enseignement (ECFE) tel qu'il est actuellement sur la table, l'État et les communes font des propositions dévalorisantes pour un métier que tout le monde s'accorde à reconnaître comme primordial pour l'avenir de nos enfants. C'est d'autant plus choquant que la pénibilité du travail des enseignant-e-s de 1ère – 2e Harmos est admise. Le SSP exige par conséquent qu'il soit enfin reconnu et valorisé à sa juste valeur.

Or, les autorités veulent faire passer le taux d'occupation des enseignant-e-s de 1ère-2e Harmos de 100% à un 86,2%, mais sans que le taux de présence des élèves ne diminue. Le tout pour une revalorisation salariale de 3,5% seulement, qui de surcroît se ferait au détriment d'autres catégories d'enseignant-e-s.

Pour le SSP il s'agit d'un manque de reconnaissance du métier et de ses spécificités, avec pour conséquence, en l'état actuel du projet, des pertes sur les droits acquis des enseignant-e-s tels que les décharges pour raison d'âge, les primes de fidélité, etc. (cf. argumentaire au dos de la pétition).

Avec ce changement, les enseignant-e-s de 1ère-2e Harmos assumeraient autant de périodes d'enseignement qu'actuellement mais pour un taux d'emploi plus bas, ce qui revient à considérer que le travail effectué actuellement dans ces degrés ne correspond pas à un plein temps. Par ailleurs, si les enseignant-e-s veulent conserver un plein temps, cela impliquerait de faire des périodes dans d'autres degrés, soit en quelque sorte de travailler à

120%. C'est inconcevable ! Il est primordial d'assurer que les enfants de 4 et 5 ans bénéficient d'un encadrement optimal qui influencera ensuite tout leur parcours scolaire et professionnel.

Afin de garantir la pérennité des droits sociaux acquis ainsi qu'un enseignement de qualité pour l'avenir de nos enfants, le SSP et le corps enseignant concerné – à plus de 90% des femmes – demandent à l'État et aux communes, par le biais de cette pétition, de faire de nouvelles propositions pour une vraie revalorisation de leurs salaires qui sont déjà parmi les plus bas de Suisse !

Pour rappel, le projet ECFE a débuté en 2017 et est actuellement en suspens après l'échec des négociations entre partenaires sociaux à la fin de la dernière législature. Les autorités cantonales et communales souhaitent relancer ce projet, mais pour ce faire le SSP exige que les enseignant-e-s de 1-2H soient réellement revalorisé-e-s, mais aussi que d'autres catégories d'enseignant-e-s, majoritairement des femmes, ne soient pas pénalisé-e-s comme cela serait le cas si le projet était mis en œuvre dans l'état actuel.

6. Rénovation des filières du cycle 3

Depuis l'introduction de la réforme du cycle 3 en 2015, le constat généralisé d'échec continue d'inquiéter le SSP, qui a décidé d'empoigner sérieusement le dossier.

Toutefois, en 2023, force est de constater que pas grand-chose a avancé. Le bilan de la rénovation du cycle 3, demandé par le Grand Conseil, aurait dû être présenté avant fin 2023, mais il a été repoussé. A priori il y a beaucoup de discussions au sein de la commission Éducation.

Le SSP, mais aussi des député-e-s qui soutiennent nos positions, ont demandé que le DFDS prenne l'avis des enseignant-e-s sur cette réforme.

Le SSP a réitéré à plusieurs reprises sa demande à Mme Graf : d'abord elle a refusé, puis elle a annoncé qu'elle consulterait les enseignant-e-s, tout en n'expliquant pas comment et avec quelle méthodologie. Quand le SSP a redemandé des précisions, elle a finalement dit qu'elle ne pensait pas consulter les enseignant-e-s et qu'elle pourrait présenter son rapport au Grand Conseil sans cet élément. Mais en septembre, elle a annoncé vouloir finalement consulter les enseignant-e-s, mais on ne sait toujours pas comment.

Mme Graf change beaucoup d'avis et donne l'impression de ne pas savoir où elle navigue. Cela nous interpelle grandement et n'est pas très rassurant. Nous attendons maintenant de voir ce qu'elle va concrètement faire. Le SSP ne lâchera pas.

Rappelons que les rencontres de 2022 et 2023 en marge des journées syndicales avec des député-e-s de tous les partis a permis de faire le constat les politiques partageaient les préoccupations du SSP et plusieurs d'entre eux-elles, y compris du parti de Mme Graf, ont défendu la demande du SSP que les enseignant-e-s soient consulté-e-s.

Le SSP continue son travail de sensibilisation et de lobbying pour obtenir que la rénovation du cycle 3 soit enfin réformée. Nous ne perdons pas espoir que cela aboutisse, même si cela prendra du temps.

7. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Le statut des enseignant-e-s du CMNE est relativement précaire. En effet, leur taux d'activité découle directement du nombre d'élèves inscrits et peut varier chaque année, engendrant parfois des situations individuelles difficiles.

Un groupe de travail, réactivé en novembre 2021, planche sur des mesures pour améliorer le statut des professeurs. En 2023, il s'est réuni à quatre reprises et ses réflexions ont abouti à choisir un modèle proche de la CCT appliquée par la Fondation de l'enseignement de la musique (FEM), qui assure 90% du salaire l'année qui suit la baisse du nombre d'élèves. Le projet est à bout-touchant et devrait être présenté aux syndiqué-e-s et au Département en 2024 (probablement 2^e partie de l'année).

Les représentant-e-s du SSP dans ce GT sont Jean-François Lehmann, enseignant au CMNE, et Claude Grimm, secrétaire syndicale.

8. Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)

État des lieux : Le Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) a été officiellement créé à la rentrée scolaire 2022-2023.

La centralisation des écoles professionnelles du canton depuis la rentrée scolaire 2022 pose de graves problèmes qui ont déjà été relatés.

Rapide rappel : manque de proximité, uniformisations peu pertinentes et qui font perdre le sens des choses ; multiplication des échelons hiérarchiques ; « managerialisation » des directions et de l'éducation de manière générale ; place de la culture de plus en plus menacée ; multiplication des transports pour les élèves et le personnel (frais en plus pour les parents) ; directions déconnectées du terrain ; perte d'identité des écoles, etc.

De cette situation découle beaucoup de souffrance chez les collègues, souffrance que l'on a tendance à sous-estimer. Beaucoup d'enseignant-e-s cherchent du travail ailleurs.

Si le Conseil d'État se déclare assez impuissant face à la situation (le CPNE a été décidé lors de la dernière législature), il est au moins à l'écoute (contrairement à certaines directions qui trouvent que la centralisation est géniale et que les profs réfractaires sont juste des bougons opposés au changement).

Des projets de loi ont été déposés au Grand Conseil et ont été acceptés (pas combattus par le Conseil d'État et largement acceptés en plenum) :

- La culture est désormais inscrite dans loi sur la formation professionnelle
- La moitié au moins des membres des directions devront enseigner (au moins deux périodes)
- L'école d'art se renommera école d'art (à part dans le budget)
- Les services devront dresser un bilan complet du CPNE d'ici deux ans (notamment sur les déplacements).

Réforme du commerce : Cette réforme est une catastrophe. Imposée par les ORtra, elle vise à supprimer les connaissances au profit des compétences. La pédagogie est mise de côté.

On n'aiguise plus l'esprit critique des élèves, on en fait juste de bons employés.

Il n'y a plus de branches, mais des compétences (la clientèle et moi / l'équipe et moi / etc.). Les enseignant.e.s ne sont plus considérés comme tels, ils sont désormais des coaches et n'ont plus de plaisir à enseigner dans ces classes, ce d'autant plus que rien ne fonctionne bien.

Tout se passe avec les outils numériques, qui ne sont pas au point. La plateforme bug à fond et les supports sont truffés de fautes et peu pertinents.

A Neuchâtel, ils ont fort peu intelligemment bourré les classes (24 à 26 élèves) et cela ne se passe pas bien.

Beaucoup d'employeurs ne sont pas très contents non plus d'après les informations que nous avons pu obtenir.

Le 26 octobre 2023 a eu lieu une séance avec la direction et les responsables de la réforme et ils ont pris note des problèmes qui se posent. Les directions admettent qu'il y a de gros problèmes, mais ne remettent pas vraiment en cause la réforme. Elles ont dit aux enseignant-e-s qu'elles feraient remonter les problèmes, mais la question est de savoir où. Il a été demandé à une des responsables si les problèmes seraient remontés aux politiques mais elles n'ont pas su (ou voulu ?) répondre.

Le gap entre formation académique et professionnelle se creuse irrémédiablement.

En conclusion, cette réforme mise sur pied au niveau fédéral pose de gros problèmes dans tous les cantons et le SSP aimerait pouvoir agir pour dénoncer les problèmes au niveau fédéral.

Comité de coordination CPNE – syndicats : Un groupe de coordination a été formé entre la direction du CPNE et les deux syndicats cantonaux (SSP et SAEN).

Le but de ce comité est de partager les informations entre les partenaires en ce qui concerne l'enseignement et l'administration et, de façon générale, toutes les évolutions opérationnelles concernant le CPNE. Il doit permettre par ailleurs aux membres d'évaluer le climat de travail et proposer des améliorations.

Qualité de l'enseignement et de la formation : l'évaluation de la qualité de l'enseignement est présentée par la direction comme faisant partie d'un processus d'amélioration continue. Le projet actuel contient 3 piliers : un entretien de développement comprenant une visite de classe au minimum chaque 4 ans ; une visite par un pair, en principe tous les 2 ans ; une évaluation de l'enseignement par les personnes en formation.

Les documents cadres sont en cours d'élaboration par les directions des pôles. Sur demande du SSP, la date de la mise en application a été repoussée au moins jusqu'à l'année scolaire 2025-2026. La direction est bien décidée à mettre sur pied ce projet faisant référence à l'article 14 du Rsten. Mais le SSP, qui s'était opposé à l'introduction du cadre de référence pour les enseignant·e·s de l'école obligatoire, suivra ce projet avec attention (participation des enseignant·e·s dans le processus, accès aux formations continues, reconnaissance du temps nécessaire dans les calculs des charges).

Enquête de satisfaction : Pour pouvoir évaluer le climat de travail, le SSP a demandé qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès de l'ensemble du personnel du CPNE. Pour rappel, le SSP avait effectué un sondage auprès du personnel administratif, qui avait révélé une assez grande insatisfaction. Le SSP a donc demandé qu'une enquête soit co-construite entre la direction et les syndicats dans l'optique d'apporter des améliorations au système.

Le CPNE ayant déjà prévu un sondage au printemps 2024 (avec une comparaison avec l'enquête menée en 2021 pour faire ressortir l'évolution), les syndicats ont pu ajouter des questions (dans une liste donnée).

9. Hautes écoles

HE-Arc : Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, qui depuis le printemps 2018 est présidée par le ministre jurassien Martial Courtet et soutient le personnel dans certaines de ses démarches. Il suit plusieurs dossiers au sein de la HE-Arc.

UniNE : Dans le cadre de la campagne nationale du SSP « Stable Jobs – Better Science », autour des différentes formes de précarité dans les hautes écoles, le SSP-RN, en collaboration avec l'ACINE (Association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel) et le CLEF (Collectif de lutte égalitaire et féministe de l'Université de Neuchâtel), a organisé le 14 mars 2023 une conférence intitulée : « Quelles réponses face aux violences sexistes et sexuelles à l'université ? », avec la projection du documentaire « Briser le silence des amphes », suivie d'une discussion avec des spécialistes des questions de genre et de santé sexuelle. Comment se construisent les violences sexistes et sexuelles au sein des universités ? Par quels mécanismes y sont-elles encore invisibilisées aujourd'hui ? Quelles solutions est-il possible de mettre en place pour y faire face et les prévenir ?

Dans les Hautes écoles universitaires suisses, la part des femmes dans le corps professoral est de 26,2% alors qu'elle est de 42,8% dans la catégorie « assistant·es et collaborateur·rices scientifiques ». Dans les HES, la part des femmes dans la catégorie « enseignant·es avec responsabilité de direction » est de 28,2% alors qu'elle est de 42,4% dans la catégorie « assistant·es et collaborateur·rices scientifiques ». Le documentaire illustre avec de nombreux témoignages que les violences sexistes et sexuelles constituent une cause importante de cette inégalité d'accès aux postes à responsabilité, en poussant les victimes à l'abandon de leur carrière académique.

HEP-BEJUNE : Les relations entre le rectorat et les syndicats sont compliquées, ceci alors que la HEP-BEJUNE traverse une période complexe.

Présentation des syndicats aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE : Après une suspension des présentations en 2019 (mesure de représailles du rectorat suite à des critiques des syndicats), les présentations ont repris en 2021, mais de manière facultative. En 2023, le SSP-RN a participé à deux présentations, le 22 mars à La Chaux-de-Fonds et le 17 mai à Bienne, devant un nombre restreint d'étudiant-e-s. Nous continuons à demander au rectorat que ces présentations fassent partie de la formation des étudiant-e-s.

10. Groupes de travail et commissions du DEF / DFDS

a. Rencontres DEF/DFDS – syndicats – CDC-IP

Ces rencontres réunissent la Cheffe du DEF/DFDS, ses chef-fe-s de services, un-e ou deux représentant-e-s de la CDC-IP, ainsi que les deux syndicats d'enseignant-e-s (SSP et SAEN).

Voici quelques-uns des thèmes abordés par le SSP lors des quatre séances de 2023 :

- Bilan de la rénovation du cycle 3 pour le Grand Conseil : demande qu'une enquête soit effectuée auprès des enseignant-e-s afin qu'ils-elles puissent exprimer leur avis.
- Suite de la formation Edascol : demande de ne pas aller trop vite et de laisser le groupe évaluation faire son travail, ce que le Département a accepté.
- Critiques quant à la mise en œuvre du CPNE, qui ne satisfait pas le personnel.
- Le projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE) a passablement occupé nos discussions. Le SSP continue de refuser le projet actuel, tandis que le SAEN souhaite rouvrir de nouvelles négociations. Les communes et le canton font pression pour que le SSP fasse des concessions.
- Sur demande du SSP, le Département a donné sa position concernant Chat GPT, etc. Le Département a une position d'acceptation de cette technologie qui de toute façon est là, avec toutefois un accompagnement, une sensibilisation et un cadre.
- Inclusion scolaire : le SSP a demandé au Département de fixer un cadre cantonal minimum, afin que les cercles scolaires, qui font tous leur « propre cuisine », adoptent quelques bases communes. Même si le Département entend les préoccupations, Mme Graf continue à tergiverser, estimant que ce n'est pas de son ressort.
- Le SSP a demandé à plusieurs reprises que les formations obligatoires se déroulent sur des jours de semaine différents afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes enseignant-e-s (et de respecter la règle des 50% hors du temps de présence des élèves et 50% sur le temps de présence des élèves).
- Le SSP a réitéré sa demande que les enseignant-e-s soient consulté-e-s dans le cadre du bilan sur la réforme du cycle 3.
- Le SSP a à nouveau dénoncé le soutien disparate dans les cercles scolaires. Mme Graf répond que si on veut que l'État puisse prendre des décisions au niveau cantonal, il faut cantonaliser l'école.
- Accueil des élèves ukrainiens dans les classes et ses conséquences en termes de pénibilité pour les enseignant-e-s : nombre d'élèves ukrainiens par classe, familles ukrainiennes installées majoritairement dans le Haut, etc. Demande de plus de souplesse dans l'enclassement de ces élèves (pas forcément en lien avec leur âge).
- Suite au constat que de nombreux élèves ne vont pas bien, demande de soutien psychologique pour les élèves par l'équipe médicale des écoles.
- Demande d'un plan canicule dans les écoles pour être à même de gérer les canicules à venir.
- Demande d'appliquer dans les écoles les dispositions fédérales en matière de protection des femmes enceintes maternité et qui allaitent.
- En décembre, une séance a été consacrée exclusivement à la présentation du projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE).

Le SSP y est représenté par la secrétaire régionale (Claude Grimm), ainsi que par plusieurs membres du comité (ou du comité élargi) qui s'y relaient selon les sujets.

b. COPIL « Une école pour tous – vers une école inclusive »

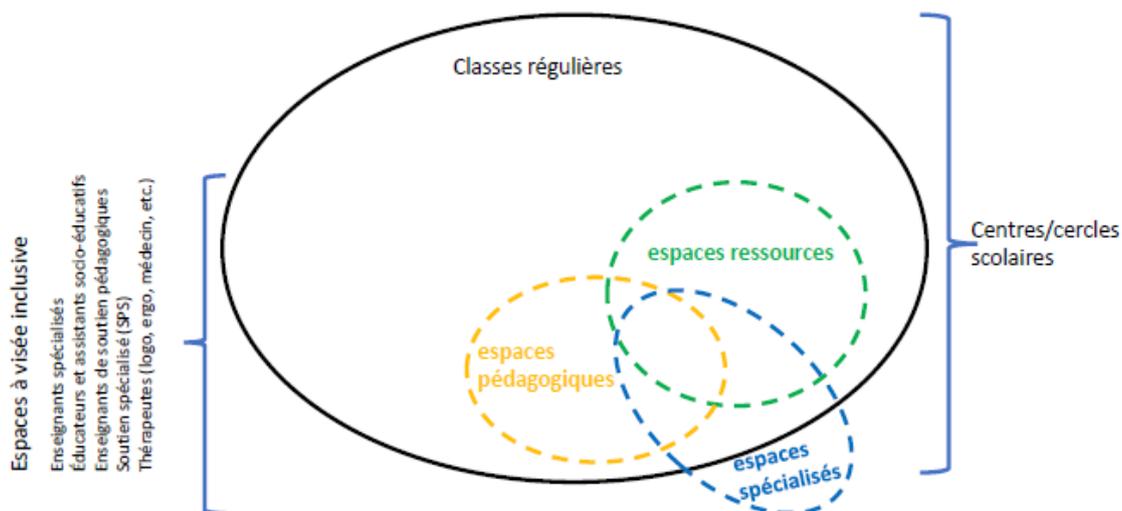
Le COPIL sur l'inclusion scolaire a été créé en 2022. Il est sous la responsabilité de Tiago CORDAS, du SEO, et en cours d'année 2023, M. Serge RAMEL, chef d'office de la pédagogie et de la scolarité, a rejoint l'équipe.

En 2023, il y a eu trois rencontres, en février, juillet et décembre. En février, le SEO n'avait pas avancé sur le projet et regrettait encore de ne pas avoir pu poser l'arrêté comme il le désirait. L'ANEDES a proposé de préparer un document. Il a été présenté à la séance de juillet. Leur diaporama présentait les grandes lignes d'une vision d'un système scolaire à visée inclusive :

L'école publique assume une mission globale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre.



Schéma de la vision de l'ANEDES



Les directions veulent parler d'un système scolaire à visée inclusive plutôt que d'une école inclusive, de sorte que les obstacles infrastructurels et légaux puissent être franchis.

Ce projet ne présentait pas du tout la forme ni le financement. Suite à cela, le SEO a repris les rênes et a présenté un projet général à la séance du mois de décembre. Serge Ramel a présenté la majorité des points. Ils ont fait le récapitulatif des soutiens possibles dans le canton et des structures mises en place par les 13 centres. Ils ont expliqué qu'il y a actuellement trois groupes de travail liés à ce COPIL :

- Le GT2 : organisation
- Le GT3 : évolution de la FS à la FR
- Le GTéval : évaluation pour toutes et tous

Nous aurons des nouvelles de ces trois groupes de travail lors de notre prochaine séance fixée en avril 2024.

Nous pouvons à nouveau affirmer que le rythme de travail est lent et que pour l'instant rien n'a réellement avancé.

Odile Rusca représente le SSP dans ce COPIL.

c. Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3

Ce GP effectue le suivi de la rénovation du cycle 3 (ajustements à mettre en œuvre, thématiques connexes). Des directeurs du cycle 3, des représentants du SEO, du SFPO et de l'OCOSP ainsi que les deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN) y sont représentés. Valérie Leimgruber y représente le SSP.

En 2023, il s'est réuni à deux reprises (en mai et décembre).

Projet « favoriser la réussite scolaire au cycle 3 » : repenser l'évaluation et la promotion : Etat d'avancement des travaux menés conjointement par toutes les directions du cycle 3 : le groupe de travail a élaboré trois documents : un document synthèse transmis aux membres de ce GP, un blog et un feuillet visant à étayer par la littérature scientifique les intentions du projet pour la réussite scolaire au cycle 3. Le projet s'articule en fonction du PER, de la formation postobligatoire et des attentes citoyennes. Plusieurs thèmes sont développés :

- Le rôle de l'élève est à repenser de façon à réduire les inégalités sociales.
- Les initiatives et l'efficacité pédagogiques ainsi que la pédagogie par projet sont favorisées, la planification souple est centrée sur les élèves.
- Le rôle de l'enseignant-e est envisagé selon plusieurs dimensions : expertise, animation, évaluation et motivation.
- L'évaluation est repensée de sorte que les élèves travaillent pour apprendre et non parce qu'elles et ils sont soumis.es à la motivation extrinsèque de la note.

Modifications du règlement du cycle pour la discipline MIU (médias, informatique, usages) : la discipline MIU doit être inscrite à la grille horaire de la classe de 9e à partir de la rentrée d'août 2024. Dans la lignée des précédentes décisions, et selon les modalités d'évaluation actuelles consistant en l'attribution de notes et de moyenne, le Groupe de Pilotage évaluation propose, pour validation par le GP cycle 3, que l'inscription de cette nouvelle discipline modifie les conditions de promotion en 9e et autorise désormais quatre moyennes insuffisantes sur l'ensemble des disciplines de tous les groupes, contre trois actuellement. (cf. art 34, c) du règlement du cycle 3 410.101). Après discussion, la proposition du groupe de Pilotage évaluation est validée par le GP cycle 3.

État des lieux des travaux du sous-groupe de pilotage-Évaluation C3 (par Mme Droz-Giglio) : Les travaux de ce sous-groupe visent à donner aux trois dernières années de la scolarité obligatoire une structure de cycle véritable. Dans cette perspective, une variante se dessine :

- Les résultats de fin de 9ème et de fin de 10ème ont une valeur indicative en lien avec la progression des apprentissages.
- Les résultats de fin de 11ème ont une valeur certificative, en lien avec les attentes minimales.
- L'évaluation est traduite par des notes et des moyennes pour les disciplines à niveaux, par des codes pour les disciplines communes et à choix et par la mention « réussi/non réussi » pour les options professionnelles.

Le projet, en cours de rédaction, donnera lieu à un arrêté. La volonté est de porter un texte sur lequel toutes les parties prenantes s'accordent et qui soit collectivement porté et défendu. Il s'agit également de penser l'accompagnement des enseignant.e.s dans le prolongement de la formation Edascol. Une formation en continu par les pairs pourrait ainsi être envisagée : les chargé.e.s de mission, formé.e.s à l'évaluation alignée, pourraient ainsi intervenir dans les centres pour soutenir leurs collègues.

Nouvelle convention des chef-fe-s de file pour 2024-2026 et bilan annuel : la convention a été validée par la CODEO. Elle part de trois constats : de grandes disparités de pratiques, une difficulté, pour certain-e- chef-fe-s de file, à mobiliser leurs collègues et un cloisonnement disciplinaire. Les modifications consistent à inscrire le principe de travaux interdisciplinaires dans les tâches à réaliser et de produire un bilan annuel très succinct, relevant l'objet des séances conduites et décrivant une ou plusieurs réalisation(s) de l'année scolaire

d. **COPIL « Évolution de la maturité gymnasiale »**

En préambule, relevons le SSP défend le modèle 11+4 et s'oppose au resserrement des conditions d'accès aux lycées, selon le vote consultatif effectué lors de la journée syndicale de novembre 2021, ainsi qu'une résolution en faveur de modèle 11+4 votée lors de la journée syndicale de novembre 2023.

Depuis le printemps 2023, le COPIL s'est réuni à trois reprises. Pierre Monnat (Lycée Blaise-Cendrars) représente le SSP dans ce COPIL. La dernière séance, celle de mars 2024, a recueilli la décision du Conseil d'État quant au modèle retenu : une solution mixte, 10+4 et 11+4, censée réunir les qualités respectives des deux projets et en éviter au maximum les inconvénients.

La Confédération ayant imposé, comme pressenti, un lycée en 4 ans en juin dernier, les séances d'août et de novembre ont ciblé des sujets touchant plus directement cette augmentation du temps gymnasial et l'importance de maintenir 11 années d'école obligatoire ; citons, entre autres, les questions liées au personnel (engagements/licenciements, adéquation entre les titres des enseignant-e-s et les prérequis lycée, etc.), les coûts engendrés par les transferts d'élèves (salles, etc.) et, surtout, le niveau atteint par les élèves neuchâtelois après 13 ou 14 ans d'école et leurs chances de réussite dans les hautes écoles et les universités. Le COPIL tend plutôt vers l'option 11+4, sans que cela soit toutefois officiellement dit.

Conformément au calendrier, le Conseil d'État a dû choisir à la mi-mars une option. La solution retenue, mixte, ne satisfait pas totalement les membres du COPIL. Parmi les points de vigilance, le fait que les conditions d'accès au lycée seront sans doute durcies. 2034 devrait voir la première volée d'élèves pousser les portes du lycée en 4 ans. D'ici là, il conviendra de veiller, par exemple, à :

- Atteindre les objectifs PER de 11^e en 1^{ère} de lycée tout en ajoutant les objectifs PEC maturité gymnasiale.
- Valoriser la 11^e dans un processus de renforcement des objectifs PER non atteints
- Faire en sorte que la 1^{ère} de lycée soit attrayante pour les élèves venant de 10^e et de 11^e Harmos.
- Introduire des moyens non stigmatisants pour les élèves issus de 11^e
- Faire en sorte que le choix d'une voix ne doive pas se faire en 9^e année déjà, sans pression particulière du département, des directions ou des enseignants ;
- Faire en sorte que les titres d'enseignement soient en adéquation avec les objectifs
- Faire en sorte que le cycle 3 soit toujours perçu comme un « cycle » complet

Pour ce grand chantier qui s'annonce, le département va engager un chargé de mission, une personne remarquable (un « mouton à cinq pattes ») qui aura la lourde tâche de mener à bien la réforme de la maturité dans le canton de Neuchâtel. Le SSP s'interroge sur une réforme qui sera pilotée par une seule personne qui ne représentera, au mieux, qu'une ou deux disciplines et difficilement plusieurs niveaux.

e. **COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel**

Malgré nos demandes réitérées systématiquement lors des rencontres avec Mme Graf, ce COPIL n'a plus été convoqué par notre nouvelle Conseillère d'État ; la dernière séance date du 6 juillet 2020, sous la présidence de Mme Maire Hefti... Finalement, notre nouvelle cheffe de Département a pris la décision unilatérale de supprimer ce COPIL, sans même consulter ou avertir ses partenaires sociaux ! C'est ainsi que le Département et les communes se soucient de nos conditions de travail et de notre épuisement au travail !

Si ce groupe avait été mis sur pied en 2015, c'était que le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – avait atteint une hausse de 80% en dix ans !

Pour donner suite à une demande du SSP, tous les enseignant-e-s et directions du canton avaient reçu un questionnaire dont les résultats avaient clairement montré qu'il y a surcharge de travail ! Le SSP avait consulté les syndiqué-e-s lors de l'AG d'avril 2017 pour choisir 3 propositions visant à améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. Les demandes les plus plébiscitées étaient d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe, plus d'autonomie dans l'enseignement et l'organisation d'activités hors-murs et un allègement des tâches administratives obligatoires.

Les travaux de ce COPIL avaient débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action, puis était sorti en février 2018 le plan d'action final, avec les mesures chiffrées, qui avaient bénéficié d'un calendrier d'application.

Mais depuis, les communes ont refusé d'appliquer la mesure la plus coûteuse, celle concernant les effectifs des classes qui accueillent des élèves BEP, au bénéfice de PPI. Laure Galley, qui représentait le SSP dans ce GT, avait relayé lors des 5 dernières années l'impatience de ses collègues de voir enfin certaines mesures être déployées sur le terrain. En effet, la pénibilité dans les classes ne s'est pas amoindrie, bien au contraire ! Fatigué de tant d'inaction, le SSP avait décidé de lancer lors de la journée syndicale du 2 novembre 2022 une motion populaire intitulée « Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s », qui demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de :

- Mettre en œuvre au plus vite le plan d'action contre l'épuisement professionnel élaboré lors de la précédente législature ;
- Veiller, dans le cadre de sa fonction de surveillance, à ce que les cercles scolaires l'appliquent bel et bien.

Cette motion sera déposée en 2024. En guise de réponse, nous avons appris fortuitement le 12 décembre 2022, lors d'un échange avec la directrice du CAPPE, que la version 2019 du Plan d'action n'est plus d'actualité ?! Que c'est la version du 8 décembre 2022 succinctement présentée qui la remplace... Le SSP a tout de suite répondu qu'il ne comprend pas pour quelle raison l'ancien Plan d'action été supprimé, le nouveau n'ayant pas été validé par les partenaires sociaux et réitère qu'il n'adhère pas au nouveau Plan d'action qui a été vidé de sa substance... Décidément, depuis la nouvelle législature, le SSP ne comprend plus comment fonctionne l'État, qui est pourtant censé être transparent.

f. Conseil scolaire :

Le Conseil scolaire, qui réunit des représentants des autorités scolaires des cercles scolaires, des député-e-s et des représentant-e-s des syndicats et de la FAPEN notamment, s'est réuni à deux reprises en 2023. Claude Grimm, secrétaire syndicale, y représente le SSP.

Lors de la séance du 30 mars, le Département a fait une présentation sur les mineurs qui commettent des délits, en présence de M. Daniel Favre, sergent-major - responsable de la prévention et sécurité à la Police neuchâteloise.

Lors de la séance du 30 novembre, le Département a fait une présentation sur l'éducation numérique, sous l'angle du projet cantonal, mais aussi sous l'angle de l'intelligence

artificielle, en présence de Frédéric Frey, chef de l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO).

g. **Groupe de travail sur l'évaluation**

Ce groupe est piloté par Mme Droz-Giglio.

EDASCOL : Une séance de bilan de la formation EDASCOL a été faite au mois de juin par Mme Droz-Giglio. Peu d'éléments intéressants en sont ressortis.

La suite du projet s'appelle « ouvrir les possibles » ; il s'agit pour le moment de pistes de réflexion qui seront rédigées de manière plus structurée (sous forme d'articles) durant cette année 2023. Pour le moment, 9 thèmes ont été dégagés. L'idée est de rappeler les principes généraux et de lister les possibilités (1^e à 7^e / 8^e à 11^e) afin de les mettre sur le blog évaluation RPN.

Le blog est en développement, mais sans réels moyens financiers : il y a peu d'exemples d'évaluations et pas toujours utilisables. Il faudrait garder une cohérence entre les contenus mis en place par divers intervenants (dont les référent-e-s EDASCOL, qui peinent à s'aligner au vu des pratiques très différentes d'un cercle à l'autre).

Sous-groupes thématiques :

- **Document des acquis de connaissances et de compétences (années 1 à 11) :** Ce sous-groupe ne s'est jamais réuni en 2023. Les travaux reprendront en 2024, sur la base de nouveaux documents.
- **Cycle 3 :** Ce sous-groupe s'est réuni régulièrement en 2023. L'idée d'un passage automatique (sauf exception) en cours de cycle 3 se poursuit. Les notes seraient maintenues uniquement dans les disciplines à niveaux, les autres disciplines seraient évaluées différemment (codes). Il y aura un dossier d'accompagnement pour les enseignant-e-s. Les directions ont travaillé sur un projet et le groupe travaille sur des règlements et des arrêtés, car les bases légales devraient être changées. Elles souhaitent présenter leurs travaux aux syndicats au printemps 2024. Un rapport intermédiaire sera présenté en juin 2024 et le rapport final vers mars 2025. Tous ces changements devront être avalisés par le Grand Conseil... Cette évolution du C3 touchera également la 8^e année, il n'y aura peut-être plus que des notes en français et en maths dans ce degré.
- **Éducation numérique :** Le SSP a dû répondre à une consultation car la discipline MIU (médias, informatique, usages) devait faire son entrée comme discipline, en 4^e et en 8^e. Le SSP ne souhaitait pas de codes ni de notes, mais cette option n'a pas été retenue car il aurait fallu changer les bases légales. Un arrêté avec codes/notes qui n'influencent pas la promotion est donc entré en vigueur à la rentrée 2023. Les bulletins ont été modifiés in extremis. Aucune consigne pour évaluer cette nouvelle discipline n'a été transmise et la formation pour cet aspect « évaluation » a été refusée. L'arrêté pour la 5^e va être adapté de manière identique à celui de la 7^e. Pour la 9^e, le règlement du C3 ne peut être modifié. Les travaux se poursuivent pour adapter les critères de promotion et savoir comment cela se passera en 11^e car les élèves n'ont pas d'heure à l'horaire. Pour l'instant, aucune consultation n'est prévue concernant les modifications en 5^e et 9^e. Notre représentant dans ce sous-groupe n'a malheureusement pas pu se rendre aux séances.
- **Évaluation pour toutes et tous :** Ce sous-groupe s'est réuni pour la première fois en novembre. Son mandat est de faire des propositions qui concernent les modalités d'évaluation pour les élèves

ayant des compensations des désavantages (objectifs du PER) et pour les élèves bénéficiant d'adaptations (objectifs du PER adaptés). Il devra également mettre à jour les bulletins scolaires et développer des outils d'évaluation. Ces différents documents devraient être utilisables également dans les écoles spécialisées.

Il y aura un PPI (document de suivi de l'élève) « cantonal » qui sera utilisable pour la rentrée 2024-2025.

Dans les grandes lignes, il y aurait un système d'évaluation sans notes pour les élèves en adaptation et des guides seraient créés pour les enseignant-e-s, etc.

Contrairement à ce que le SSP a constaté, il n'y aurait aucun souhait de réduire le nombre de classes spéciales de la part des cercles et les sommes qui ne sont plus investies dans les classes spéciales sont (évidemment) allouées à d'autres systèmes d'aide.

Aline Girardbille nous représente dans ce sous-groupe.

- **Information aux parents** : Ce sous-groupe n'a toujours pas démarré.

Marie Guinand (C1), Zoé Bachmann (C2), Anne Chollet (C2) et Coralie Jeanneret (C3) représentent le SSP dans ce COPIL et ces sous-groupes de travail.

h. Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP)

Depuis 2022, le Conseil cantonal de la formation professionnelle (CCFP) et la Commission consultative cantonale de l'orientation scolaire et professionnelle (CCCOSP) se réunissent ensemble une fois par an. Y participent des représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats, des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles et d'institutions neuchâtelaises, de député-e-s, etc.

A l'ordre du jour de la séance du 24 novembre, il y a eu un état de situation et de l'évolution de l'orientation scolaire dans le canton et une présentation du recueil sur la formation professionnelle 2023-2024.

Hossein Kardan, enseignant au CPNE, représente le SSP dans le CCFP et Claude Grimm dans le CCCOSP.

11. Motions populaires « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion scolaire pour les élèves en difficulté » et « Pour des effectifs des classes revus à la baisse » !

Fâché par la décision du Grand Conseil du 3 novembre 2021 de rejeter sa pétition « Pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchie et dotée de moyens », le SSP a décidé de lancer, lors de la journée syndicale de novembre 2021, deux motions populaires sur des sujets similaires :

- a. Motion populaire « Pour le maintien des classes spécialisées, outil d'inclusion pour les élèves en difficulté » : la motion populaire a été déposée en 2023 et, après un travail de sensibilisation auprès des différents groupes politiques, elle a été acceptée par le Grand Conseil le 24 janvier 2024 (par 53 voix contre 31).

Le SSP attend désormais que le Conseil d'État l'applique de manière rigoureuse, quand bien même il affirme que l'ouverture de classes spéciales est du ressort des communes, ceci afin de proposer un encadrement et un accompagnement de qualité de la part des équipes pédagogiques et ainsi donner de meilleures chances d'insertion professionnelles aux élèves. Le SSP suivra attentivement les propositions du Conseil d'État et si elles ne sont pas satisfaisantes, il n'hésitera pas à revenir avec de nouvelles propositions.

- b. Motion populaire « Pour des effectifs des classes revus à la baisse ! » : elle a été déposée en décembre 2022 munie de 611 signatures et a été débattue au Grand lors de la session des 2-3 mai 2023, où elle a été refusée le par 50 voix par 46. Tous les groupes étaient d'accord avec le constat du SSP mais auraient souhaité qu'il propose

une palette de solutions plus larges (pas uniquement une diminution du nombre d'élèves par classe).

Suite à ce refus, des député-e-s ont déposé un postulat interpartis intitulé « Pour un meilleur encadrement des élèves » qui demande au Conseil d'État d'améliorer l'encadrement des élèves de l'école obligatoire, notamment en étudiant les pistes suivantes : diminution des effectifs par classe ; déploiement du co-enseignement ; renforcement des mesures de soutien individualisé ; pondération différente des élèves BEP à l'intérieur des classes.

Le postulat a été accepté le 24 janvier 2024 par 84 voix contre 4. Le SSP suivra attentivement les propositions qui seront faites par le Conseil d'État. Si les mesures proposées ne sont pas satisfaisantes, il n'hésitera pas à repartir au combat.

12. Dépôt initiative populaire cantonale « Plus de protection pour les apprenti-e-s »

L'initiative a lancée en septembre 2022 par un comité unitaire composé de l'ensemble des partis de gauche, des syndicats (USCN, SSP et UNIA) et de la Grève pour l'Avenir.

Elle a été déposée le 7 mars 2023 munie de 5794 signatures (4500 requises).

Le 18 octobre, le Conseil d'État a transmis son rapport au Grand Conseil dans lequel il juge l'initiative recevable. Le Grand Conseil doit maintenant se prononcer sur la recevabilité. Le Conseil d'État a la possibilité de présenter un contre-projet, qui sera débattu en commission. Affaire à suivre, donc...

Pour rappel, l'initiative a pour but d'assurer aux apprenti-e-s le respect de leurs droits durant leur formation et un soutien en cas de problèmes. Il s'agit premièrement d'améliorer la protection des apprenti-e-s dans les entreprises en augmentant le nombre de conseillers et conseillères en formation professionnel-le-s et en instaurant des contrôles réguliers et non annoncés sur les lieux d'apprentissage par une commission composée de l'État, des syndicats et des associations patronales. L'apprenti-e aura ainsi l'occasion de rencontrer plusieurs fois les personnes qui peuvent l'aider en cas de problème.

Deuxièmement, l'initiative demande la mise en place d'une formation pour les apprenti-e-s sur leurs droits, le fonctionnement du partenariat social en Suisse et le rôle des syndicats, ainsi qu'une sensibilisation pour les formateurs et formatrices en entreprise aux problématiques des apprenti-e-s, particulièrement le harcèlement et les violences physiques et psychologiques.

Un sondage d'Unia de 2019 indiquait ainsi que 33% des apprenti-e-s interrogé-e-s avaient déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu d'apprentissage. Début 2023, l'OFS annonçait que, en moyenne, 21% des apprentissages se terminaient par des ruptures de contrat en Suisse. Lors de la récolte de signatures, de nombreuses personnes ont également témoigné des difficultés vécues durant leur apprentissage.

A noter que la formation duale, qui est privilégiée depuis plusieurs années par le Canton de Neuchâtel, n'est pas remise en cause par cette initiative.

13. Grève féministe du 14 juin 2023 + travail du SSP-RN sur les questions d'égalité

Bilan grève féministe :

- Plus de 300'000 personnes mobilisées à travers tout le pays. Entre 6'000 et 7'000 personnes ont manifesté à Neuchâtel.
- Le SSP a recensé plus de 130 lieux de travail mobilisés, rien qu'en Suisse romande, dans les secteurs publics et parapublics.
- Des dizaines de cahiers de revendications ont été déposés et/ou actualisés pour demander une série de mesures en faveur de l'égalité dans les services publics et parapublics. Les négociations ont déjà démarré dans certains cas.

- A Neuchâtel, l'accent a été mis sur l'organisation syndicale dans le secteur de l'enfance, permettant la réalisation d'un manifeste et une bonne participation à la manifestation sous le slogan « Sans nous tout s'arrête ».
- Au SSP, nous prévoyons désormais de mener une campagne pour l'application et l'amélioration des droits relatifs au congé maternité (parental et d'adoption).

Travail du SSP-RN sur les questions d'égalité :

Depuis plus d'un an, le SSP est en discussion avec le Conseil d'État afin d'obtenir l'application à l'État de la législation fédérale en matière de protection de la maternité et de l'allaitement, ce qui n'est pas encore le cas, tout particulièrement pour les enseignant-e-s. Il manque par ex. des salles de repos et d'allaitement aménagées pour les femmes enceintes et qui allaitent.

Les enseignantes n'ont pas non plus droit à un congé d'allaitement. L'art. 52 du RSten stipule que « l'allaitement ne donne pas droit à un congé supplémentaire ». Toutefois, dans certaines circonstances, cet article contrevient au droit fédéral qui permet aux femmes d'allaiter leur enfant durant leur temps de travail. Le SSP demande donc que des solutions soient trouvées pour permettre concrètement aux enseignantes d'allaiter, soit en modifiant l'art.52 RSten, qui est du ressort du Conseil d'État, soit en contraignant les directions d'aménager les horaires des femmes qui allaitent. Le statu quo n'est pas envisageable et nous nous battons jusqu'à ce que l'on obtienne gain de cause.

Nous demandons aussi qu'une brochure expliquant leurs droits aux femmes de la fonction publique neuchâteloise soit réalisée. Cela est en cours.

14. Commission fédérative Formation, éducation et recherche

Chaque année, Laure Galley, qui représente la section enseignement du SSP-RN, rencontre à trois-quatre reprises les autres représentants des comités enseignement de nombreux cantons de Suisse : NE, VD, BE, ZH, et parfois BS, LU, SG, SH, GE, TI et cette année 23 FR. Ils sont accompagnés de plusieurs secrétaires régionaux, centraux et de notre secrétaire fédératif, M. Fabio Hoehener. C'est dans cette commission que sont choisis les thèmes récurrents à débattre et à défendre au niveau national, puis dans les cantons respectifs, comme les effectifs des classes, la numérisation, la pénibilité de notre profession ou encore l'austérité budgétaire qui mine depuis plus de 15 ans les budgets de l'enseignement. Une nouvelle organisation a été proposée depuis fin 2021 : une section choisit un thème mobilisateur et organise une matinée dans son canton, avec une conférence et un débat. Après la numérisation, la formation en prison dans l'exécution des peines, a eu lieu le 9 décembre 2023 à Fribourg le 3^e forum du SSP sur l'école à visée inclusive. Cette première partie est ouverte à tous les membres de la section qui organise et aux collègues intéressé-e-s des autres cantons. L'après-midi, seuls les membres de la commission se retrouvent, pour tirer un bilan et discuter de la suite.

Pour rappel, une conférence fédérative a lieu tous les 4 ans et regroupe les collègues de toutes les sections de Suisse ; celle de 2018 à Neuchâtel « Laissez-nous enseigner ! » est toujours d'actualité et a été médiatisée en mai 2022, à cause de la pénurie d'enseignant-e-s en Suisse alémanique, due à l'épuisement professionnel. Des chiffres alarmants ont été donnés, car près de 2000 enseignants ont été engagés pour la rentrée 2022-2023, rien que dans les cantons de BE et ZH, sans avoir de formation pédagogique (principalement des ASE) ou 29% n'ont pas le bon titre. Les cantons alémaniques cherchent toujours des enseignant-e-s de français ! A noter que la pénurie se poursuit actuellement et s'étend peu à peu aux régions romandes.

15. Organisation de la section enseignement et du SSP-RN

a. Comité enseignement

Le comité est l'organe décisionnel de la section enseignement qui décide des grandes orientations du SSP au niveau de l'enseignement.

Il se réunit en moyenne une fois par mois pour discuter de toutes les thématiques en lien avec l'enseignement. Celles-ci peuvent provenir des préoccupations que nous remontent les membres ou être imposées par le Département en fonction des orientations, des décisions ou des réformes prévues ou en cours. Le comité débat aussi des thématiques abordées dans les différents groupes de travail du Département, décide des sujets qui seront abordés lors des rencontres DFDS-syndicats-CDC-IP, participe aux négociations avec le Département et avec le Conseil d'État (politique salariale, conditions de travail, etc.), répond aux consultations du Département, prépare la Journée syndicale, etc. Le nombre de sujets qu'il aborde dépend de la vitalité de la section et de ses membres.

Lorsqu'il estime que les membres doivent être consultés sur un ou des sujets importants, le comité peut convoquer une assemblée générale.

Présidence : Vacante

Membres : Bachmann Zoé (cycle 2)
 Chollet Anne (cycle 2)
 Galley Laure (cycle 2)
 D'Epagnier Angélique (cycle 3)
 Marcone Andrea (cycle 3)
 Rusca Odile (cycle 3, enseignante spécialisée)
 Kardan Hossein (secondaire 2/ CPNE)
 Schaub Ann (secondaire 2/ CPNE)
 Matthieu Augsburg (secondaire 2/ lycée)
 Lehmann Jean-François (Conservatoire de musique neuchâtelois)

A noter que plusieurs membres du SSP fonctionnent comme personnes ressources et interviennent ponctuellement sur diverses thématiques (cycle 3, écoles professionnelles, hautes écoles, etc.), sans être directement membres du comité.

b. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration cantonale, enseignement, personnel communal, etc.).

- **Comité du SSP-RN** : Laure Galley représente la section enseignement au comité du SSP-RN.
- **Assemblée des délégué-e-s du SSP-RN** : La section enseignement a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région. Pour 2023, il s'agit d'Andrea Marcone, Patrick Bourquin, Laure Galley, Hossein Kardan, Ann Schaub, Zoé Bachmann et Jean-François Lehmann.

c. Représentation dans les instances nationales :

- **Assemblée des délégués du SSP de la fédération nationale** : Patrick Bourquin y représente la section enseignement.
(Il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)
- **Commission fédérative Formation, éducation et recherche** : Laure Galley y représente la section neuchâteloise.

d. Secrétariat de la section enseignement

Depuis mars 2015, Claude Grimm est la secrétaire syndicale de la section.

Elle assume l'organisation et la coordination de la section ; l'accompagnement et le soutien des membres (situations individuelles, dossiers collectifs) ; la relation avec

les autorités scolaires et politiques ; la participation à des groupes de travail, commissions ; relations avec les médias ; etc.
Elle est également en charge de la section administration cantonale.

16. Souper des jubilaires :

Depuis 2020, en raison de la pandémie, ce souper festif n'a pas pu être organisé. Il était prévu de l'organiser en automne 2022, mais il a finalement été reporté au 27 avril 2023, avec quatre ans de jubilaires en même temps (2020, 2021, 2022 et 2023). Cette soirée très sympathique s'est déroulée dans un restaurant proche de la gare de Neuchâtel. Une vingtaine de nos membres ont répondu positivement à l'invitation et ont pu prendre l'apéro sur la terrasse, au soleil, accueillis par Laure Galley, Claude Grimm et plusieurs collègues du comité enseignement. Le délicieux repas a été l'occasion de remercier nos membres jubilaires de leur fidélité : certain-es ont fêté leurs 40 et 50 ans d'affiliation au SSP !

17. Congrès du SSP à Locarno les 17-18 novembre 2023

Le Congrès est l'organe suprême du SSP : ce sont les membres qui déterminent la politique et les décisions de notre syndicat. Lors du Congrès des 17-18 novembre qui s'est déroulé à Locarno, l'assemblée a adopté un programme de travail 2024-2028 portant sur un syndicalisme de lutte, avec une logique de mobilisation, d'actions, voire de grèves. Le but est donc de poursuivre la construction d'un syndicat combatif, autonome et indépendant.

La Chaux-de-Fonds, le 6 mai 2024